



## litige contestation sinistre malus

Par **karlito44**, le **15/02/2011** à **13:52**

Bonjour, voila mon problème...

je m'aperçois, le 8 février 2011 sur mon avis d'échéance, que mon bonus avait diminué.  
renseignements pris auprès de mon assurance, on m'annonce que j'ai eu un sinistre le 10 mai 2010 avec délit de fuite. Je n'ai reçu aucun courrier m'en informant.

en effet le 10 mai, j'ai touché un véhicule **mal stationné** (pas sur place officielle) en tentant de me garer sur une place de parking, en vain. Du coup j'ai cherché ailleurs...

une automobiliste me voyant "toucher" le pare choc à décidé de noter ma plaque d'immatriculation et d'en informer le propriétaire du véhicule mal garé...

selon la déclaration du proprio, il aurait subi une rayure sur le pare-chocs, entraînant une retouche de peinture.

sur le rapport d'expertise de réparation (294€) outre la peinture, il apparaît de la tôlerie? point d'impact arrière, mais réparation bouclier avant.

sur la déclaration du témoin il n'est jamais notifié le moindre dégât.

je soupçonne donc le propriétaire d'avoir refait son pare-chocs a neuf, et a mes frais...

quels sont mes recours???

merci de m'aider.